



PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AFIN DE DECLASSEMENT ET DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des propriétés publiques,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration
- Vu la liste des commissaires enquêteur publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Côte d'Or,
- Vu la délibération du conseil municipal n°2017-13 en date du 16 mars 2017 décidant du lancement de la procédure de déclassement des parcelles cadastrées sections AB n°319, AB n°320 rue Lucotte, AB n°318 rue du Grand Pasquier et section ZE n°135 rue des petites montées,

ARRÊTE

- Article 1 : Dans le cadre du déclassement des emprises du domaine public communal correspondant à une partie de la rue Lucotte (section AB 319 et AB 320), une partie de la rue du grand pasquier (AB 318) et une partie de la rue des petites montées (section ZE 135), il sera procédé à une enquête publique du lundi 19 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017 soit 16 jours consécutifs.
- Article 2 : Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Créancey pendant la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la Mairie (le lundi et le jeudi de 18h à 19h30) du lundi 19 juin 2017 au lundi 3 juillet 2017 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à : Commissaire enquêteur Mairie de Créancey 3 rue de l'Eglise 21320 CREANCEY.
- Article 3 : Monsieur Gérard Charenet est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Il siègera à la Mairie de Créancey.
- Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie le lundi 3 juillet 2017 de 18h00 à 19h30.
- Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de Créancey le dossier d'enquête publique avec son rapport sur lequel figureront ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie. Les personnes intéressées peuvent en obtenir communication

- Article 6 : Quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et par tout autre procédé en usage dans la commune de Créancey.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux diffusés dans le département : « Le Bien Public » et « Terres de Bourgogne ».

- Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Beaune et au commissaire enquêteur susdésigné.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté, affiché aux emplacements officiels.



Fait à Créancey, le 29 mai 2017

Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de Créancey
Numéro de l'acte	2017-026
Nature de l'acte	AR - Arrêtés réglementaires
Classification de l'acte	8.3 - Voirie
Objet de l'acte	026 PRESCRIVANT LOUVERTURE DUNE ENQUÊTE PUBLIQUE AFIN DE DECLASSEMENT ET DESIGANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-212102107-20170529-2017-026-AR
Date de transmission de l'acte	29/05/2017
Date de réception de l'accuse de réception	29/05/2017